376 (2024-2025) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

6 JUIN 2025

VISITE DE L'ASBL « LES TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE » À LIÈGE, DE L'EXPOSITION « PLUS JAMAIS ÇA ! » ET DU FORT D'AUBIN-NEUFCHÂTEAU

RAPPORT

présenté au nom du Comité « Mémoire et Démocratie »

par

M. Massaki Mbaki

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

SOMMAIRE

I. Résumé 3

II. Procédure 3

III. Visite de l'asbl « Les Territoires de la Mémoire » à Liège 3

IV. Visite de l'exposition « Plus jamais ça ! » 4

V. Visite du Fort d'Aubin-Neufchâteau 5

VI. Rapport 6

Mesdames,

Messieurs,

Votre Comité « Mémoire et Démocratie » a procédé à une visite de l'asbl « Les Territoires de la Mémoire » à Liège, de l'exposition « Plus jamais ça ! » et du Fort d'Aubin-Neufchâteau.

I. RÉSUMÉ

Le Parlement de Wallonie est membre du réseau Territoires de la Mémoire depuis mai 2012.

L'article 57.4, alinéa 1er, du Règlement du Parlement de Wallonie stipule que la mission du Comité « Mémoire et Démocratie » est « d'encourager, par tous les moyens qu'il juge utile, la sensibilisation et la promotion de la démocratie ainsi que l'éducation à la mémoire ».

Plusieurs conventions de partenariat ont été conclues entre le Parlement de Wallonie et l'asbl « Les Territoires de la Mémoire » afin de promouvoir le travail de mémoire et de respect de la démocratie, notamment en organisant conjointement un concours en vue d'attribuer le titre de « Passeur de Mémoire ».

Dans ce cadre, le Comité « Mémoire et Démocratie » a souhaité visiter l'asbl « Les Territoires de la Mémoire » à Liège, l'exposition « Plus jamais ça ! » et le Fort d'Aubin-Neufchâteau.

Ces visites ont permis d'appréhender la montée du régime nazi dans les années 1930, de connaître les équipements et la vie d'une garnison belge en 1940, de comprendre les conditions de détention et de déportation pendant la Seconde Guerre mondiale, de s'associer au travail de mémoire réalisé par l'asbl « Les Territoires de la Mémoire » et d'envisager de futures actions et collaborations, ainsi que de réfléchir au respect des Droits de l'Homme dans l'histoire et actuellement.

II. PROCÉDURE

En sa réunion du 18 mars 2025, le Comité « Mémoire et Démocratie » a décidé d'organiser une visite de l'asbl « Les Territoires de la Mémoire » à Liège, de l'exposition « Plus jamais ça ! » et du Fort d'Aubin-Neufchâteau le 6 juin 2025.

Elle a arrêté un projet de visite le 13 mai 2025 sur lequel le Bureau et la Conférence des présidents ont marqué leur accord le 22 mai 2025.

Le Comité s'est rendu le 6 juin 2025 à l'asbl « Les Territoires de la Mémoire » à Liège, à l'exposition « Plus jamais ça ! » et au Fort d'Aubin-Neufchâteau.

Ont participé aux travaux : MM. Dewez (Président), Dupont, Mme Lazaron, M. Lefebvre, Mme Linard, MM. Massaki Mbaki (Rapporteur), Mockel, Resinelli.

III. VISITE DE L'ASBL « LES TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE » À LIÈGE

Fondé en 1993 par d'anciens prisonniers politiques rescapés des camps de concentration nazis, l'asbl « Les Territoires de la Mémoire » est un centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté situé à Liège.

Son objectif est de sensibiliser aux dangers des idéologies haineuses et d'encourager l'engagement citoyen pour une société démocratique, libre et solidaire, à travers des projets et des actions basés sur le travail de mémoire.

Accueilli par M. Blaise, Directeur de l'asbl, les membres de la délégation ont pris connaissance des nombreux projets pédagogiques et culturels mis en oeuvre afin de sensibiliser les citoyens, les jeunes et les associations.

Il convient de citer :

- l'exposition permanente « Plus jamais ça ! » : parcours immersif qui décrypte la montée du nazisme, retrace le cheminement des déportés durant la Seconde Guerre mondiale et interpelle le visiteur sur la manière de résister aujourd'hui ;
- les expositions temporaires itinérantes sur des thématiques particulières qui sont mises à la disposition des partenaires du réseau Territoires de la Mémoire et des organisations qui souhaitent les diffuser ;
- la campagne « Portons le Triangle Rouge ». Le triangle rouge est le symbole de la résistance au fascisme, au racisme et à l'extrême droite, ainsi que de la lutte contre les discriminations pour une société plus solidaire ;
- les nombreux ouvrages thématiques sur l'histoire et la mémoire de faits tragiques du passé, la défense de la démocratie et des droits de l'homme ;
- la revue semestrielle « Aide-Mémoire » ;
- la bibliothèque Georges Orwell qui comprend un espace de rencontres et un groupe de lecteurs ;
- les dossiers pédagogiques pour préparer ou approfondir la visite d'un lieu de mémoire ou d'une exposition ;
- l'accompagnement pédagogique de groupes ;
- l'organisation de voyages de mémoire accompagnés dans les camps de concentration et d'extermination nazis.

Dans le cadre de la dernière convention de partenariat conclue le 30 mai 2024 entre le Parlement de Wallonie et l'asbl « Les Territoires de la Mémoire », les membres de la délégation ont débattu des perspectives de collaboration et des actions conjointes qui pourraient être initiées, et notamment de l'organisation du concours en vue d'attribuer le titre de « Passeur de Mémoire 2026 ».

IV. VISITE DE L'EXPOSITION « PLUS JAMAIS ÇA ! »

Les membres de la délégation ont visité l'exposition permanente créée par l'asbl « Les Territoires de la Mémoire » qui présente, par un parcours immersif, la trajectoire des personnes déportées par le régime nazi lors de la Seconde Guerre mondiale.

L'exposition où alternent projections, extraits sonores, mises en situation et témoignages, a permis aux membres de la délégation de mieux comprendre la montée des régimes totalitaires dans les années 1930 et de confronter cette période à l'actualité en se demandant que faire et comment résister aujourd'hui.

L'exposition comprend les six parties suivantes :

- l'arrivée de la Seconde Guerre mondiale par l'analyse des périodes 1918-1933 et 1933-1940 : la réparation imposée à l'Allemagne suite à la Guerre 14-18 par le Traité de Versailles a conduit à une crise économique qui a été propice à la montée du nazisme. Outre le volet historique, les aspects sociaux, culturels et psychologiques sont également abordés ;
- la déportation, les camps de concentration et d'extermination : dix millions de personnes sont déportées à cause de leurs idées, de leur engagement, de leur appartenance à une communauté, de leurs croyances ou de leur mode de vie ;
- la complexité du régime nazi avec une bureaucratie aveugle et l'obsession de soumettre et d'exterminer ;
- la « zone grise » qui conduit le visiteur à s'interroger sur les leviers qui amènent les citoyens à résister à ce qui les révoltent ;
- la survie après les camps et l'importance du travail de mémoire au travers du témoignage de deux rescapés ;
- le décodage des mécanismes qui conduisent à la peur, à la haine et aux exclusions. Face aux situations inacceptables actuelles, le citoyen est appelé à se demander s'il restera un spectateur ou, au contraire, s'il deviendra un acteur capable de percevoir les injustices et de dénoncer les dangers qui menacent les libertés fondamentales.

Au terme de la visite, les membres de la délégation ont partagé un temps de réflexion et de remise en question en compagnie de représentants de l'asbl « Les Territoires de la Mémoire ».

Des liens avec des phénomènes contemporains ont été établis, tels que la migration, l'exclusion et les discriminations, ce qui a conduit à réfléchir au respect des Droits de l'Homme actuellement dans le monde.

V. VISITE DU FORT D'AUBIN-NEUFCHÂTEAU

Introduction

Douze forts, conçus par le Général Brialmont à la fin du XIXe siècle, constituaient en 1914 la ceinture fortifiée autour de Liège. Ils étaient dirigés par le Général Leman.

Dans l'entre-deux-guerres, cette ceinture fortifiée a été modernisée et complétée par quatre nouveaux ouvrages militaires : les forts d'Eben-Emael, de Battice, de Tancrémont et d'Aubin-Neufchâteau.

Le fort d'Aubin-Neufchâteau

Le fort d'Aubin-Neufchâteau, situé à l'est de Liège dans la commune de Dalhem, a été un des derniers ouvrages fortifiés autour de Liège à déposer les armes en mai 1940. Préservé après le conflit, le site est aujourd'hui un lieu de mémoire ouvert au public.

Le domaine militaire se présente sous la forme d'un triangle de 48 hectares, appelé le « glacis », qui longe la route de Visé à Henri-Chapelle.

Au centre de ce triangle se trouve un autre triangle équilatéral qui constitue le fort. Il est entouré sur toute sa superficie d'un fossé continu de 12 mètres de largueur dont le mur de contrescarpe est constitué d'une paroi verticale en béton de 5 mètres de hauteur.

La défense du fort était assurée principalement par :

- plusieurs mitrailleuses, fusils-mitrailleurs et lance-grenades situés à son entrée principale ;
- des coupoles mobiles équipées de deux canons de 75 mm aux pointes est et nord du massif ;
- trois bloc mortier de 81 mm avec un secteur de tir de 90 %, surmonté d'une tourelle d'observation ;
- un canon de 47 mm, une mitrailleuse, deux fusils-mitrailleurs, un phare et plusieurs lance-grenades pour la défense des fossés ;
- deux tourelles avec des fusils-mitrailleurs placées à la seconde entrée ;
- des mitrailleuses contre les avions ;
- des obstacles antichars ;
- un champs de mines ;
- des postes d'observation disposés en cercle autour du fort à une distance de un à cinq kilomètres.

Le fort est doté d'un escalier de 160 marches qui permet d'atteindre le niveau intérieur situé à 35 mètres sous terre. Celui-ci comprenait tous les services nécessaires au fonctionnement du fort : une caserne souterraine et des infrastructures de tir.

La garnison du fort comprenait 515 hommes en temps de paix et 545 hommes en temps de guerre. L'horaire de travail comportait trois phases : 8 heures de service dans les infrastructures de tir, 8 heures de garde et 8 heures de repos.

L'histoire du fort

Le fort d'Aubin-Neufchâteau a été construit entre 1935 et 1937. Les travaux de finition se sont poursuivis mais ont été abandonnés le 10 mai 1940, date de la déclaration de guerre.

Du 10 mai au 21 mai 1940, pendant 12 jours, le fort a affronté 23 assauts d'infanterie, d'artillerie et d'aviation. Après qu'il ait épuisé la quasi-totalité de ses munitions, le commandant a dû se résoudre à capituler le vendredi 21 mai 1940, vers 17 heures 30.

Durant les combats, le fort a perdu 7 soldats alors que des centaines de morts ont été dénombrés parmi les troupes allemandes.

Les défenseurs du fort ont été faits prisonniers, déportés en Allemagne et intégrés au Stalag II-b, dédié au service à la population et à l'agriculture.

En 1942, les troupes allemandes ont testé sur le fort une nouvelle arme secrète dénommé « l'obus Röchling ». Celui-ci est une roquette de 2 mètres de long. Tirée à distance, elle atteignait son objectif à la verticale et pouvait percer des bétons épais de 4,50 mètres.

Dans les années 1950, les équipements métalliques du fort ont été revendus.

Le fort est toujours la propriété du Ministère de la Défense qui a accordé une concession pour sa valorisation comme lieu de mémoire à l'asbl « Amicale du Fort d'Aubin-Neufchâteau ».

Le musée

Inauguré en 1978, le musée du Fort d'Aubin-Neufchâteau situé initialement à l'étage de l'école communale était devenu trop exigu.

Un nouvel espace muséal a été créé en 2021. Il est adapté à tous les âges et propose un parcours chronologique de 1918 à la période après 1945.

Plusieurs diaporamas rassemblant mannequins, uniformes, pièces de collection, documents, photos et archives, permettent de comprendre l'histoire du fort au travers de plusieurs thèmes.

Le musée aborde les sujets suivants :

- la vie dans les tranchées pendant la Guerre 1914-1918 ;
- l'équipement et l'armement des soldats pendant la Guerre 1914-1918 ;
- la construction de la ceinture de forts autour de Liège ;
- l'instabilité en Europe dans les années 1930 ;
- le contexte de la montée du nazisme en Europe ;
- la position de neutralité de la Belgique ;
- la vie des soldats belges en 1940-1945 ;

– la vie de la garnison au Fort d'Aubin-Neufchâteau ;

– la défense et la prise du fort ;

– la vie au stalag II-b des combattants du fort devenus prisonniers ;

– l'utilisation du fort par les Allemands ;

– la libération ;

– la période après la guerre.

La visite du musée et du fort

La délégation du Comité « Mémoire et Démocratie » a tout d'abord visité le musée situé à côté du fort d'Aubin-Neufchâteau. Les différents thèmes présentés conduisent à réfléchir au contexte international, à l'histoire, au sens de la guerre, à l'évolution de l'équipement et aux conditions de vie des combattants, de leur famille et des populations civiles, ainsi qu'aux conditions de détention des prisonniers de guerre.

La délégation a ensuite parcouru au travers d'un labyrinthe de galeries souterraines les différentes parties du fort : la caserne souterraine, le bureau de commande des tirs, le central téléphonique, la salle des machines, l'emplacement des groupes électrogènes, les postes de tirs et les soutes à munitions qui comprenaient une réserve de 15 000 obus.

Les différents locaux de la caserne souterraine regroupant les services utiles à la garnison ont été visités : les dortoirs, les réserves de nourriture, les cuisines, le réfectoire, les locaux de détente, les douches, l'infirmerie et la salle d'opérations dotée à l'époque d'équipements médicaux modernes.

VI. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur, Le Président,

C. MASSAKI MBAKI A. DEWEZ